



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Waeber Emanuel

2018-CE-157

Révision du plan directeur cantonal

I. Question

En date du 6 juillet 2018, le Conseil d'Etat a informé, par le biais d'un communiqué de presse, que le gouvernement allait transmettre au Grand conseil, pour son information, le rapport sur le plan directeur cantonal et que le législatif en prendrait connaissance durant la session de septembre. La présente demande invite le Conseil d'Etat, en lien avec la révision du plan directeur cantonal, à répondre aux questions suivantes car, de manière très surprenante, les deux fiches de projets suivantes y ont été modifiées :

- > Maintien du concept d'énergie éolienne malgré de nombreuses critiques et
- > Suppression de l'échangeur autoroutier Friseneit, à Düdingen.

Je souhaiterais maintenant que le Conseil d'Etat indique quelles raisons, fondées de manière objective et notamment scientifique, ont conduit à procéder subitement à ces deux modifications.

9 juillet 2018

II. Réponse du Conseil d'Etat

La demande déposée concerne un thème qui sera abordé durant la session de septembre 2018 et pour lequel une commission parlementaire a été formée.

Le Conseil d'Etat peut fournir les renseignements suivants, correspondant au contenu du rapport de consultation publié, en réponse aux questions posées.

Energie éolienne

La décision de maintenir les projets d'énergie éolienne dans le plan directeur cantonal n'est pas une modification, exception faite du retrait du projet Schwyberg. Elle a été prise pour les raisons suivantes :

- > En 2009, le Conseil d'Etat a adopté la stratégie énergétique cantonale, laquelle prévoit notamment la valorisation des sources d'énergie renouvelable existantes. L'objectif de développement pour l'énergie éolienne a été fixé dans ce contexte à 160 GWh pour 2030.
- > En octobre 2014, le Grand conseil a accepté la motion des députés François Bosson et Eric Collomb en proposant de donner une importance d'intérêt public à la production d'énergies renouvelables et notamment de l'énergie éolienne.

- > Le 21 mai 2017, le peuple suisse a voté en faveur de la stratégie énergétique 2050 élaborée par la Confédération. Cette stratégie prévoit l'abandon progressif de l'énergie nucléaire ainsi que la production de courant électrique par des énergies renouvelables et, donc, aussi par l'énergie éolienne.
- > En juin 2017, le Conseil fédéral a validé le concept d'énergie éolienne, lequel prévoit pour 2050 une production de courant à base d'énergie éolienne de 4,3 TWh/a. Ces prévisions doivent être concrétisées par le canton dans le cadre du plan directeur, sur la base de planifications des lieux et des installations de production. Le canton de Fribourg se situe au troisième rang des cantons ayant le plus fort potentiel après Berne et Vaud, à égalité avec les Grisons. La confédération évalue la contribution de Fribourg pour 2050 entre 260 et 640 GWh par année.
- > Le concept d'énergie éolienne du canton de Fribourg a pu être publié en juillet 2017, après la réalisation, durant cinq ans, d'une étude détaillée et complexe par un groupe de travail interne à l'administration. Cette étude a été pilotée par le Service de l'énergie et accompagnée par des mandataires externes, en intégrant également certains acteurs concernés par ce thème et en tenant compte des critères expliqués par la Confédération dans le concept d'énergie éolienne. Le concept éolien fribourgeois tient compte à la fois de tous les critères d'exclusion définis par les dispositions légales en vigueur aux niveaux fédéral, cantonal et communal et des autres critères et facteurs déterminants qui ont été fixés et qui sont notamment énumérés dans le concept éolien du Conseil fédéral.

Sur la base des points mentionnés ci-dessus, il peut être confirmé que les lieux listés dans le plan directeur cantonal répondent aux conditions requises pour réaliser les installations éoliennes dans le canton. La mise en œuvre effective de ces lieux permettrait en outre d'atteindre les objectifs minimaux du concept d'énergie éolienne du Conseil fédéral pour le canton de Fribourg.

Échangeur autoroutier Friseneit

En raison de la réponse des autorités fédérales ainsi que des prises de position de la commune de Schmitten, qui ne soutient pas le projet prévu dans le plan directeur, et des associations de protection de l'environnement, le Conseil d'Etat a décidé de retirer du plan directeur cantonal la fiche de projet concernant l'échangeur autoroutier Friseneit. Ce faisant, il est également convaincu qu'un éventuel ajout ultérieur dans le cadre d'une révision partielle du plan directeur cantonal, après un examen détaillé des effets sur les différents flux de trafic au nord du canton, serait plus avantageux qu'une suppression argumentée par le Conseil fédéral.

Le Député Emmanuel Waeber anticipe avec cette question le débat qui occupera prochainement le Grand conseil en vue du projet de plan directeur cantonal. Le Conseil d'Etat abordera dans le cadre de ces discussions les questions soulevées dans la présente ainsi que toutes les autres questions.

28 août 2018